

**Carnet de Route de l'Unité pastorale de Châtelet-Aiseau-Presles
Pour les années pastorales 2018 – 2021**

1) Pourquoi un carnet de route ?

En continuité avec le Concile Vatican 2

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. L'histoire de l'Eglise démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du Concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Eglise diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Evangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Eglise, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Eglise auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Dans un monde qui change et une Eglise toujours à réformer.

Comme pour toute réalité vivante, l'Eglise évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Eglise s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Eglise catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement -chemins sur lesquels il nous envoie-, et que l'Esprit Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

**Dans un diocèse où les catholiques, veulent être témoins de leur foi,
tout en étant conscients de devenir une minorité.**

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Eglise diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Evangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

En lien avec le synode diocésain et en prise avec la vie au cœur de l'Unité Pastorale de Châtelet

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale de Châtelet. Celle-ci évolue progressivement vers une Paroisse nouvelle, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par les chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Equipe diocésaine d'animation pastorale. Relu par notre Evêque, co-signé par lui et par le curé qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les 3 années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

D'étape en étape en gardant le cap !

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2017-2018, décisions qui engagent pour les 3 prochaines années et qui sont les fondations de la future Paroisse nouvelle envoyée en mission par notre Evêque ; enfin, il balise les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants de Châtelet et d'Aiseau-Presles, forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2) L'horizon vers lequel avancer : une Eglise qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : **comment être pour aujourd'hui une Eglise qui soit « sacrement » du Christ ?**

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : **le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui !** En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Pour qu'un tel objectif soit poursuivi, 4 conversions pastorales sont essentielles :

1) Que les ministres au service de l'Evangile se tournent vers tous les hommes et pas seulement les chrétiens

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une **première « conversion pastorale »** : les ministres au service de l'Evangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques, -c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent-, mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Eglise comme telle -et donc de toute Paroisse- doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques.

2) Que l'action ecclésiale aille à la rencontre de nos contemporains, plutôt que d'attendre qu'ils viennent vers nos communautés, etc..

Que faire ? Transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceux-ci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Eglise qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

A cet égard, des propos essentiels du Concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : « *Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». (Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu ! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublie trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée.

3) La liturgie participe aussi à la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité.

La liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier, l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Eglise : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain.

4) Retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale

Que celle-ci puisse nourrir profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Devenir sacrement de l'union avec Dieu et l'unité du genre humain.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils « *donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain* » (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3) A court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée décanale du 5 octobre 2017 où nous nous sommes rappelés quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Eglise de demain chez nous, des Groupes de travail se sont mis en place et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Eglise locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Au terme du discernement mené durant l'année « Refondation », voici ce qui apparaît comme action prioritaire pour les 3 années à venir :

1) Une communication plus efficace et au service de tous les habitants...

La **communication n'est pas simplement un moyen** : elle fait partie de l'annonce de la Bonne Nouvelle que nous avons pour mission de proclamer ! Elle doit aider à construire l'Eglise et à rejoindre les habitants de nos quartiers et villages. Les décrets 22 à 25 du Synode diocésain nous le rappellent.

A cette fin, nous veillerons à un **affichage extérieur aux églises**, comportant les quelques données indispensables pour prendre contact ou connaître les horaires de messes dominicales. **L'affichage intérieur aux églises** pourra être plus détaillé.

La **communication par voie informatique** sera soignée, par un site internet de l'Unité pastorale refondée et par l'envoi par courriel du bulletin « 10 en C(h)œur » (à côté de sa version papier).

Un **agenda annuel avec répertoire d'adresses et de services** sera publié et diffusé.

Un **responsable de la communication** (cf. décret 24) sera chargé de la coordination de la communication, avec une équipe.

2) Un plus grand soin apporté à la qualité de nos liturgies

Pour stimuler la qualité de nos liturgies, une **équipe liturgique** pour l'Unité pastorale refondée sera mise sur pied, sous la présidence du curé (décret 9).

Dans le cadre des liturgies, nous veillerons à **mettre en évidence la liturgie de la Parole**, au même titre que la liturgie eucharistique. Ce sont les deux tables auxquelles nous sommes conviés lors de l'Eucharistie.

L'aménagement d'un **espace d'accueil à l'entrée de nos églises** rendra celles-ci plus chaleureuses. On veillera également à une **disposition communautaire** de l'assemblée, adaptée à la fréquentation habituelle des célébrations dominicales, tout en permettant une extension facile lors des assemblées plus larges. Il convient également que chaque église dispose d'une **sonorisation correcte**, qui soit au service de l'annonce de la Parole.

Le **choix et la formation des lecteurs** feront l'objet d'une attention particulière, selon ce que requiert chaque type de célébration. Des formations (cf. décret 35) seront proposées aux **sacristains** et aux **acolytes** ; ces derniers seront rassemblés en équipe. L'**assemblée** elle-même gagnera à être davantage formée au déroulement de la liturgie et de ses rites.

Les **célébrations réunissant tous les clochers** de l'Unité pastorale sont des moments particulièrement précieux pour affermir la foi et donner un beau signe d'une Eglise Sacrement du Christ. Un **co-voiturage** est à organiser pour favoriser ce signe. Ces célébrations communes seront organisées en **tournante**, selon les possibilités et spécificités de chaque clocher.

Certaines pratiques pourraient être harmonisées entre nos divers clochers ; de même la **préparation des célébrations communes** doit pouvoir **intégrer les divers talents** présents dans les clochers, et veiller à une bonne **coordination avec la catéchèse** des enfants, en vue de leur implication.

3) Un soutien aux jeunes et une place plus effective pour eux dans la vie de l'Eglise chez nous

Un **groupe de jeunes de plus de 11 ans** existe, et doit faire l'objet d'un **encouragement** de toute la communauté et d'un réel **accompagnement** pastoral. Une synergie sera à promouvoir entre ce groupe et la 3^e année de catéchèse dans le parcours de l'initiation chrétienne. Une commission pourrait élaborer des propositions d'activités et de rencontres pour ce groupe.

Il ne faudra pas avoir peur de **responsabiliser ces jeunes et de les impliquer dans la liturgie**. Cela veut dire également qu'ils sont en droit d'attendre que **certaines célébrations rencontrent leurs aspirations de rythme et de fête**, notamment en ce qui concerne le chant liturgique. Cette attente est une requête du synode diocésain des jeunes (cf. décret 4 du synode des jeunes).

La communauté paroissiale et ses forces vives auront une **attention bienveillante envers les mouvements de jeunesse**, dont le rôle est tellement précieux dans l'éducation des jeunes.

4) Un centre pastoral, lieu d'accueil, de convivialité et d'écoute

Il est important qu'à côté de nos églises, une « **maison** » soit le signe vivant de l'Eglise chez nous : on y trouverait un **accueil pastoral** pour qui cherche une information ou exprime une demande, un lieu pour être écouté plus longuement quand cela est nécessaire, un espace convivial pour la rencontre de groupes ou pour des temps de formation. La cure de la paroisse de l'Immaculée Conception à Châtelet-Faubourg (rue des Français, 87) est désignée pour devenir en 2019 ce centre pastoral ; la présence voisine du cercle le « Chez nous » pourra venir utilement en appoint ponctuel de ce centre pastoral.

5) Convivialité et solidarité

Une **équipe** sera constituée pour susciter et encourager des rencontres conviviales dans l'Unité pastorale et dans ses divers clochers et secteur. Elle veillera à ce qu'un **support logistique** puisse être offert lors des rassemblements à l'échelle de tous les clochers ou lors de certains événements locaux.

De façon plus large, la **présence agissante de l'Eglise auprès des personnes en situation de précarité** est une dimension constitutive de sa mission. A l'heure actuelle, trois

équipes d'entraide et de Saint-Vincent-de Paul rendent présentes cette mission d'Eglise, aux côtés d'autres mouvements eux aussi actifs en ce domaine.

6) Un conseil pastoral :

Un Conseil pastoral unique pour l'Unité pastorale refondée est constitué (cf. décret 7). Il est un organe privilégié d'échange et de discernement avec l'Equipe d'animation pastorale, à propos de la mise en œuvre de la mission de l'Eglise pour la population habitant le territoire de notre Unité pastorale. Il est composé de représentants des divers clochers et des divers domaines de la mission de l'Eglise mise en œuvre dans l'Unité pastorale. Le document « Le Conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse » (janvier 2016) présente les modalités de la mise en œuvre de ce conseil.

Pour les trois ans à venir, seront ainsi rendues présentes au sein du Conseil pastoral les cellules de vie suivantes :

- le clocher St-Martin à Aiseau (1)
- le clocher Ste-Marie d'Oignies (1)
- le clocher St-Clet à Pont-de-Loup (1)
- le clocher St-Remi à Presles (1)
- le clocher St-Joseph à Roselies (1)
- le clocher St-Géry à Bouffioulx (1)
- le clocher St-Ferdinand à Chamborgneau (1)
- le clocher Sts-Pierre-et-Paul à Châtelet (1)
- le clocher Notre-Dame de Patience à Châtelet-Boubier (1)
- le clocher de l'Immaculée Conception à Châtelet-Faubourg (1)
- l'équipe liturgique (1)
- la catéchèse (2)
- la communication (1)
- Vie Montante (1)
- l'équipe de la pastorale de la jeunesse (1)
- l'entraide (1)
- les visiteurs de malades (1)
- la pastorale de l'enseignement (1)
- l'asbl décanale (1)
- les fabriques d'église (2)

Une annexe au présent carnet de route présente la liste des membres du Conseil pastoral, pour les 3 années à venir.

7) Une équipe d'animation pastorale :

Le soin global de la mission ecclésiale est porté par l'Equipe d'animation pastorale (EAP), composée du curé, d'autres ministres ordonnés et de laïcs assumant des responsabilités diverses et importantes au sein de l'Unité pastorale. Elle est envoyée comme équipe, par l'évêque, pour un mandat de 3 ans.

Une annexe à ce Carnet de route présente la composition de cette équipe pour les 3 années à venir.

8) L'Eucharistie dominicale systématiquement proposée en un même lieu :

A l'heure actuelle, une Eucharistie dominicale est habituellement prévue dans chacun de nos clochers. Mais elle est systématiquement proposée en l'église de Châtelet-Faubourg le samedi soir (18h30), et en l'église Sts-Pierre-et-Paul le dimanche (11h). Cela permet un repère clair et permanent, qui n'empêche évidemment pas les Eucharisties dominicales ailleurs.

9) Groupement de fabriques d'église ; asbl

Sur la commune de Châtelet, un groupement de fabriques d'église existe déjà. Sur la commune d'Aiseau, la même dynamique s'enclenche peu à peu.

Une asbl unique gère le patrimoine des clochers de notre Unité pastorale.

4) A moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- 1) Mise en place de personnes-relais pour chaque clocher (décret 8, cf. document sur le Conseil pastoral).
- 2) Mise en place d'une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse (décret 9, cf. fiches « catéchèse et initiation chrétienne » et « catéchuménat », et nouvel organigramme diocésain pour la catéchèse des enfants).
- 3) Mise en place d'une équipe de la diaconie (décret 9, cf. fiche « diaconie »).
- 4) Collaboration avec les écoles catholiques et les maîtres de religion catholique de l'enseignement officiel (décret 10, cf. fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et balises des services diocésains de l'enseignement).
- 5) Réflexion fondamentale et action sur le sens profond de la liturgie et en particulier de l'eucharistie dominicale (décrets 32-33).
- 6) Mise en place d'un service d'accueil pour la célébration du dimanche (décret 34, en lien avec les décrets 32-33).
- 7) Formations à la prière (décret 36).
- 8) Mise en place de liens avec des lieux-sources (décret 39)
- 9) Liens à établir avec une communauté de vie consacrée (décret 42).
- 10) Réflexion sur les relations entre paroisse nouvelle et les prêtres qui y vivent (décret 52).

5) Paroisse nouvelle ou Unité pastorale refondée ?

En guidant la route pour les 3 années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite,

personnellement et communautairement. Le décret 16 parle d'un processus qui démarre en 2014, et qui doit engager toutes les Unités pastorales du diocèse dans les 5 années à venir à partir de 2014 (cf. aussi décret 4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités pastorales en Paroisses Nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « paroisse nouvelle » avant l'heure... Même si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots -qui ont leur importance-, c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies des baptisés de notre Eglise diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

Ce carnet engage l'Unité pastorale refondée de Châtelet pour les 3 ans à venir, à dater de ce 20 octobre 2018.

+ Guy Harpigny, évêque de Tournai

André Omeonga, curé de Châtelet